

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 08/01/2021

NON RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté interministériel du 13 octobre 2021 et publié au Journal Officiel du 5 novembre 2021, la commune de Lostanges n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour mouvement de terrains pour la période du 27 octobre 2020 au 1^{er} novembre 2020.

Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

① 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52 valerie.jandot@correze.gouv.fr

